

Lettre aux ministres de l'AELE sur les négociations avec la Thaïlande (19.01.06)

A:

M. Jonas Gahr Stoere, Ministre du commerce et de l'industrie (Norvège)

M. Joseph Deiss, Conseiller Fédéral, Chef du Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)

M. Geir H. Haarde, Ministre des affaires étrangères (Islande)

Mme Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères (Fürstentum Liechtenstein)

Copie à:

Ministres concernés en Thaïlande

Chers Messieurs les Ministres,

Les pays de l'AELE négocient actuellement un accord bilatéral de libre-échange avec la Thaïlande. Nous sommes préoccupés que les pays de l'AELE projettent d'inclure dans cet accord des dispositions sur la propriété intellectuelle qui vont au-delà de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC (ci-après dispositions "ADPIC-plus"). De même, nous sommes préoccupés que les pays de l'AELE demandent à la Thaïlande de libéraliser son secteur financier. Les organisations soussignées désirent exprimer leur forte opposition à de telles inclusions.

DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous sommes totalement opposés aux dispositions ADPIC-plus notamment en ce qui concerne l'agriculture et les médicaments. Si elles étaient adoptées, ces dispositions auraient des conséquences négatives durables sur la santé publique et la sécurité alimentaire en Thaïlande. Nos inquiétudes sont fondées sur la présence de telles dispositions dans les accords de libre-échange qui ont été conclus antérieurement avec d'autres pays en développement (par exemple les accords de libre-échange de l'AELE avec le Chili du 26 juin 2003, avec le Liban du 24 juin 2004 et avec la Tunisie du 17 décembre 2004). De pareilles dispositions ne remédient à aucune discrimination commerciale entre les pays de l'AELE et les autres pays qui négocient un autre accord bilatéral de libre-échange avec la Thaïlande puisque l'actuelle loi thaïlandaise sur les brevets crée les mêmes droits et obligations pour les personnes thaïlandaises que pour les étrangers venant de n'importe quel pays. En revanche les changements demandés par les Etats de l'AELE dans la législation thaïlandaise sur la propriété intellectuelle auraient des conséquences négatives directes sur la santé publique et la sécurité alimentaire de la population thaïlandaise.

Dispositions ADPIC-plus de l'AELE sur les médicaments

Les pressions de l'AELE sur la Thaïlande pour introduire dans sa législation *une protection exclusive de cinq à dix ans des données pour autoriser la mise sur le marché de médicaments* (ci-après "l'exclusivité des données") est inacceptable étant donné que l'exclusivité des données est l'une des pires dispositions ADPIC-plus sur les médicaments. Une telle protection s'appliquerait même quand un médicament n'est pas breveté ou fait l'objet d'une licence obligatoire. Durant cette période de protection, les autorités de contrôle des médicaments ne pourront plus se baser automatiquement sur les données des essais cliniques des producteurs originaux pour l'approbation de la mise sur le marché de nouveaux médicaments. Cela aura pour conséquence de rendre plus difficile la mise sur le marché de médicaments génériques.

En promulguant en juillet 2002 la Thai Secrets Act, la Thaïlande a déjà rempli ses obligations selon l'Accord sur les ADPIC, en particulier l'article 39.3. L'introduction de l'exclusivité des données dans la législation thaïlandaise créerait une protection additionnelle inutile qui saperait la capacité de la Thaïlande à assurer des médicaments abordables pour sa population.

Nous sommes aussi préoccupés que les pays de l'AELE poussent la Thaïlande à *octroyer des prolongations des brevets de 5 ans* pour compenser des retards "déraisonnables" dans la procédure d'approbation pour la mise sur le marché. Une pareille disposition est sujette à de nombreuses interprétations et retardera l'introduction de médicaments génériques jusqu'à cinq ans après l'expiration normale d'un brevet.

Ces dispositions vont au-delà des obligations de l'ADPIC. Elles renforcent les droits monopolistiques des entreprises pharmaceutiques aux dépens des patients. Elles ont pour effet d'empêcher et de retarder la concurrence des génériques. Cependant, l'exemple des médicaments contre le VIH/sida a prouvé que la concurrence générique est l'outil le plus efficace pour abaisser les prix élevés des médicaments à un prix raisonnable et améliorer en conséquence l'accès aux médicaments. Ceci est particulièrement important dans les pays en développement qui disposent de ressources limitées.

De telles dispositions sont totalement inappropriées en Thaïlande au vu des sérieuses épidémies que le pays doit affronter. Aujourd'hui, 700'000 personnes vivent avec le VIH/sida dans ce pays. Le taux de prévalence du VIH parmi la population adulte est environ de 1.5%. 65'071 personnes reçoivent un traitement antirétroviral alors que 114'000 personnes en ont besoin¹. Contrairement aux médicaments antirétroviraux de première ligne, la plupart des médicaments utilisés en seconde

ligne sont brevetés en Thaïlande et leur prix est considérablement plus élevé. La Thaïlande est le deuxième pays avec le plus d'apparitions du virus de la grippe aviaire H5N1, qui peut se développer en souche susceptible de donner lieu à une pandémie. Depuis décembre 2005, 22 cas confirmés d'infection humaine du H5N1 ont été signalés, dont 14 ont été mortels. Il est essentiel que la Thaïlande préserve sa capacité à prendre toutes les mesures appropriées pour la prévention, le traitement et le contrôle de la santé publique de sa population, y compris en recourant à la concurrence des génériques afin d'obtenir des médicaments essentiels et vitaux à des prix abordables. Elle n'a pas besoin de renforcer les droits monopolistiques des géants de l'industrie pharmaceutique.

En cherchant à obtenir des dispositions ADPIC-plus, les pays de l'AELE violent la lettre et l'esprit de la Déclaration de Doha sur l'accord ADPIC et la santé publique qu'ils ont adoptée en novembre 2001². Celle-ci stipule que chaque pays a le droit "de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments".

Dispositions ADPIC-plus de l'AELE en agriculture

Dans une réponse à une interpellation parlementaire, le gouvernement du Liechtenstein a confirmé que les pays de l'AELE ne demanderont plus à la Thaïlande d'adhérer à l'Union Internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), mais qu'ils insisteront plutôt pour que la Thaïlande octroie une *protection équivalente à celle de l'Accord UPOV de 1978*. Ceci est un pas important dans la bonne direction puisque, au moins, elle n'enlève pas le droit des paysans de reproduire et d'échanger librement leurs semences. Toutefois, on se demande pourquoi les pays de l'AELE s'efforcent de définir la manière dont ils attendent que la Thaïlande protège ses variétés végétales. Il est douteux qu'un système de protection des variétés comme UPOV, qui a été développé par les pays industrialisés pour leur propre agriculture, convienne à un pays comme la Thaïlande. Avec de telles dispositions, les pays de l'AELE limitent en fait la flexibilité qui existe encore selon l'Accord sur les ADPIC.

Nous sommes préoccupés que les pays de l'AELE demandent à la Thaïlande d'octroyer des brevets sur des "*inventions biotechnologiques*". Cette disposition va au-delà des obligations de l'Accord sur les ADPIC. Parce que des "*inventions biotechnologiques*" peuvent être des plantes et des animaux, cette référence ouvre la porte à des brevets sur des plantes et des animaux (sans le dire explicitement). Demander à la Thaïlande de devenir membre du Traité de Budapest de 1997 représenterait un autre chemin pour faciliter le brevetage d'êtres vivants et est également une disposition "ADPIC-plus". Les brevets sur les semences sont problématiques en Thaïlande, car l'application des droits de propriété intellectuelle en agriculture limite les droits des paysans, surtout le droit d'utiliser des semences issues de leur propre récolte. Jusqu'à aujourd'hui, dominant en Thaïlande les systèmes informels d'approvisionnement dans lesquels les semences issues des propres récoltes représentent environ 80% des semences plantées. Ces systèmes encouragent la biodiversité.

Pas de dispositions de propriété intellectuelle dans l'accord de libre-échange AELE-Thaïlande

Des pays en développement comme la Thaïlande font face à des défis pour garantir la sécurité alimentaire et des soins de santé optimaux pour leur population. C'est pourquoi la Thaïlande doit garder une marge de manœuvre suffisante afin d'adapter son système de propriété intellectuelle à ses besoins. Les dispositions de propriété intellectuelle des accords bilatéraux de libre-échange réduisent pourtant une telle marge de manœuvre et ont des conséquences directes sur le droit à l'alimentation et le droit à la santé de sa population. En recherchant, par des dispositions ADPIC-plus dans l'accord de libre-échange avec la Thaïlande, des avantages pour leur industrie sans tenir compte de la santé publique et des besoins alimentaires de leur partenaire commercial, la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein mettent en jeu leur propre image et leur propre réputation.

Comme signataires de cette lettre, nous demandons qu'il n'y ait pas de dispositions de propriété intellectuelle dans l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Thaïlande.

PAS DE PRESSION POUR LA LIBERALISATION DES MARCHES FINANCIERS

Les pays de l'AELE souhaitent également demander que la Thaïlande libéralise son secteur financier, en particulier qu'elle offre un meilleur accès aux assurances et aux banques étrangères, et qu'elle dérègle son secteur financier. Cette demande est préoccupante car les expériences depuis la deuxième moitié des années 1990 montrent que la concurrence des banques étrangères dans les pays en développement peut affaiblir les institutions financières locales. Par exemple les banques étrangères attirent principalement les clients plus riches, mais ne garantissent pas que les petites et moyennes entreprises, les femmes et les populations rurales aient accès à des crédits bon marché. Les pays de l'AELE seraient aussi intéressés à éliminer tous les contrôles sur les flux de capitaux en Thaïlande. Ce faisant, ils ignorent complètement l'importance de tels contrôles pour un pays comme la Thaïlande. Depuis la crise asiatique, il est connu que l'afflux rapide de capitaux provoque souvent des bulles spéculatives en bourse et souvent mène à un boom du prix des valeurs. La croissance rapide du prix des valeurs accroît les inégalités. Sous un régime de flux de capital dérèglementés les pays sont facilement touchés par les crises financières dans d'autres pays.

Même des institutions comme le Fonds Monétaire International et de nombreuses banques centrales, qui sont en principe en faveur de l'ouverture des marchés, insistent que les pays ont d'abord besoin d'avoir des institutions et des standards réglementaires pour superviser efficacement les banques. De plus, bien que largement demandés après la crise asiatique, les mécanismes internationaux pour la prévention et la gestion des crises ne sont toujours pas en place.

En tant que signataires de cette lettre, nous demandons que les pays de l'AELE ne demandent pas la libéralisation du secteur

financier en Thaïlande avant que des améliorations de la structure globale du secteur financier ainsi que de la supervision des banques n'aient été identifiés pour les pays en développement et les pays émergents.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.

Julien Reinhard
Déclaration de Berne

François Meienberg
Erklärung von Bern

Signataires dans les autres pays:

Liechtenstein:

Regula Mosberger, Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU)

Norvège:

Arvid Solheim, The Development Fund, Norway

Thaïlande:

Assistant Professor Sumlee Jaidee, FTA Watch

Note:

¹Rapport du Ministère de la Santé de Thaïlande d'août 2005 et estimations de l'OMS.

²Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique adoptée le 14 novembre 2001 (WT/MIN(01)/DEC/2).

Liste des organisations soutenant cette lettre:

Thaïlande:

AIDS ACCESS Foundation
Alliance of Democratic Trade Union
Alternative Agriculture Network
Assembly of the Poor
Biodiversity and Community Right Action
Confederation of Consumers Organisation
Drug Study Group
Foundation for Consumers
FTA Watch
Focus on the Global South
Thai Network of People Living with HIV/AIDS

Suisse:

Alliance Sud
Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz / Médecins en faveur de l'environnement
Association genevoise pour l'alimentation infantile / Geneva Infant Feeding Association (GIFA)
Association Maison Populaire de Genève
Association romande des Magasins du Monde
attac Suisse
Bethlehem Mission Immensee
Blauen-Institut
Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM)-Suisse
CO-OPERAID
Déclaration de Berne / Erklärung von Bern / Berne Declaration

E-CHANGER

Fédération Genevoise de Coopération / Geneva Federation for Cooperation and Development
Greenpeace

Groupe de Travail Suisse - Colombie / Arbeitsgruppe Schweiz - Kolumbien
medico international schweiz

MIVA Schweiz

Pain pour le prochain / Brot für Alle / Bread for all

Restaure la Terre

SID'Action

SolidarMed

SOLIFONDS

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Swissaid

TearFund

terre des hommes schweiz

World Vision Switzerland

Seulement l'aspect santé:

Aide Suisse contre le Sida / Aids-Hilfe Schweiz / Swiss Aids Federation

Antenne Sida du Valais romand

Centrale Sanitaire Suisse Romande

Groupe Sida Genève

Médecins Sans Frontières - Suisse

Liechtenstein:

Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU) / Liechtenstein Association for
Environmental Protection

Aktion: Wir teilen. Das alternative Fastenopfer

Verein Welt und Heimat

Norvège:

attac Norway

Friends of the Earth Youth Norway / "Natur og Ungdom"

The Development Fund, Norway

Seulement l'aspect santé:

Médecins Sans Frontières - Norvège